REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre: 20211025-17DCC



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 octobre 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	х				G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)				Mézériat	N. ROBIN	Х		
Biziat	G. AGATY	Х				L. VOLATIER	х		
	C. LEMONON (suppléante)					JJ. VIGHETTI	х		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	х			Perrex	JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	-			Danif da Varda	A. ALEXANDRINE		Х	
Chaveyriat	G. RAPY	Х			Pont-de-Veyle	L. MICHEL	х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		Х		Saint Andre u Humat	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	Х				JL. CAMILLERI	х		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	Х			Saint Cyr-sur-Menthon	MA BOST	Х		
	C. TURCHET		Х			B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER	х			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	Х			Saint Genis-Sur-Wenthon	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)				Coint Isan Sur Varia	A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	х			Saint Jean-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	х			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	х		
	A. SANDRIN			$\neg \neg$		L. MAUGE (suppléant)			
			Х		Vonnas	A. GIVORD		Х	
Laiz	S. SCHAUVING					JF. CARJOT	х		
			Х			E. DESMARIS		Х	
	S. MARECHAL GOYON					F. DUBOIS	Х		
	S. WARECHAL GOTON	X		,		JL. GIVORD	x		

Envoi de la convocation :19/10/2021 Affichage de la convocation: 19/10/2021 Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 31

M. Alain GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT. M. Sébastien SCHAUVING a transmis pouvoir à M. Gilles RAPY. Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS. Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL. Mme Elodie DESMARIS a transmis pouvoir à Jean-Louis GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

FINANCES – Validation de l'tat de frais relatif au déplacement à Privas d'un vice-président **OBJET:** dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son articles de réception en préfecture (M1/200070554-20211025-20211025-17DCC-DE Date de réception préfecture : 12/11/2021 Date de réception préfecture : 12/11/2021

Vu la délibération n°20200615-02DCC du 15 juin 2020 du Conseil communautaire portant délégation du Conseil communautaire au profit du Président, et autorisant ce dernier à attribuer un mandat spécial à un élu ;

Considérant que par décision du Président du 28 septembre dernier, il a ainsi été donné mandat spécial à Monsieur Sébastien SCHAUVING, vice-président, de se rendre à Privas (Ardèche) les 6, 7 et 8 octobre 2021, afin de participer aux « 25èmes Rencontres Vélo & Territoires » en lien avec les projets actuellement menés au sein de la Communauté de communes sur cette thématique des mobilités douces, du développement des itinéraires cyclables et du tourisme à vélo (projets de Voie Bleue – V50, Voie Veyle) ;

Considérant que l'élu concerné peut à ce titre prétendre au remboursement des frais engagés à l'occasion de ce déplacement ;

Considérant qu'un état de frais a été présenté par M. Sébastien SCHAUVING, accompagné des justificatifs ;

Considérant par conséquent qu'il convient de procéder au remboursement des sommes engagées comme suit :

M. Sébastien SCHAUVING	PEAGE AUTOROUTIER	31.50€		
	BAREME KILOMETRIQUE (6cv)	434km x 0.37 : 160.58€		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 3 abstentions,

PREND ACTE de l'état de frais présenté en séance permettant le remboursement des frais engagés par M. Sébastien SCHAUVING ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous documents nécessaires son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe GREFFET

Certifié exécutoire

Affiché le : 12 [11 [221

Transmis en Préfecture le : 12 | 11 | 2021

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Pôle des Services Po 10 nue de la Posta

01290 PONT DE V